

## **Nécessité, bénéfices et difficultés de la coopération chercheur(s) – acteurs(s) en Recherche-Action**

Sabrina Labbé

Université de Toulouse Jean Jaurès (UMR EFTS)

[labbe@univ-tlse2.fr](mailto:labbe@univ-tlse2.fr)

Lucile Courtois

Université de Toulouse Jean Jaurès (UMR EFTS)

[lucile.courtois@univ-tlse2.fr](mailto:lucile.courtois@univ-tlse2.fr)

### **Résumé :**

La coopération des différents acteurs dans le cadre de la recherche-action est aujourd'hui considérée comme élément intrinsèque de sa définition. Nos travaux s'inscrivent dans cette perspective. Si coopération et recherche-action semblent aller de pair au sein des Sciences Humaines et Sociales, cette association n'en reste pas moins complexe. Ainsi, à partir de témoignages et d'illustrations tirés de recherches-actions auxquelles nous avons participé, nous proposons de lire et de mettre en débat les liens entre coopération et recherche-action selon deux perspectives. D'une part, nous explorons les bénéfices liés à cette coopération sur plusieurs plans : au plan des acteurs, au plan des connaissances scientifiques et au plan épistémologique. D'autre part, nous exposons certaines des difficultés rencontrées dans cette mise en œuvre. L'analyse des expériences que nous avons pu vivre, nous amène à poser que le statut coopératif de la recherche-action ne peut être institué qu'en *aval* de l'action. Nous proposons que le caractère coopératif d'une démarche de recherche-action, ne soit plus posé comme un *allant-de-soi*, mais qu'il renvoie à un idéal à atteindre, à une visée vers laquelle le chercheur collectif tente de tendre.

**Mots clés :** recherche-action – coopération – épistémologie.

## Introduction

Si l'on attribue souvent à Lewin la première utilisation des termes « *Action-Research* » il semblerait qu'elle soit en réalité due à Collier (1945). Ce dernier constate à l'occasion d'une étude sur les problématiques sociales vécues par les tribus autochtones aux Etats-Unis que « lorsque la recherche sociale part d'un besoin d'agir, qu'elle intègre plusieurs disciplines, qu'elle implique les administrateurs publics aussi bien que les personnes qui vivent les problèmes et qu'elle est utilisée dans l'action, elle donne des résultats incomparablement plus productifs et plus véridiques que les études sociales disciplinaires traditionnelles » (Roy et Prévost, 2013, p. 130). A la même époque, Lewin propose à son tour que la recherche sociale puisse résoudre des problèmes dans des situations concrètes, *in situ*. Rappelons que ce psychologue américain avait, dans les années quarante, quitté son laboratoire pour mener des expérimentations de terrain ayant une visée transformative. On se souvient notamment de sa célèbre expérience sur le changement des habitudes alimentaires des ménagères américaines au cours de la seconde Guerre Mondiale. Depuis, ce type de recherche n'a cessé d'évoluer et se fait peu à peu une place au sein de disciplines de plus en plus armées scientifiquement, et il est particulièrement développé aujourd'hui, notamment en Sciences de l'Education.

« La recherche-action est une démarche de recherche fondamentale dans les sciences de l'Homme qui naît de la rencontre entre une volonté de changement et une intention de recherche. Elle poursuit un objectif durable qui consiste à réunir un projet de changement délibéré et, ce faisant, contribuer à l'avancement des connaissances dans les sciences de l'Homme. Elle s'appuie sur un travail conjoint entre toutes les personnes concernées. Elle se développe au sein d'un cadre éthique négocié et accepté par tous » (Liu, 1997, p. 87). Cette citation nous semble comporter les éléments constitutifs de toute recherche-action au sens où elle est entendue aujourd'hui, mais elle reste parfois considérée comme un *concept flou* (Thirion, 1981) et renvoie somme toute à des notions polysémiques, à une pluralité de pratiques, de postures et de définitions.

La recherche-action est fondée sur l'idée selon laquelle *recherche et action peuvent être réunies* sans que l'une prenne nécessairement le pas sur l'autre, elle est érigée par une visée à la fois praxéologique et heuristique. Ainsi, la recherche-action ne se limite-t-elle pas à une simple juxtaposition du domaine de la recherche avec celui de l'action, mais correspond, au

contraire, à la relation dialogique existant entre le scientifique et le pratique.

Un autre élément consensuel est *la visée transformatrice de la recherche-action* (transformation de l'objet étudié envisagé dans sa complexité et potentiellement *transformation* des différents acteurs qui produisent de nouveaux savoirs dans l'action). Ainsi, la recherche-action s'inscrit-elle dans une problématique socialement située et répond- t-elle à une demande sociale visant l'action et la transformation des acteurs. « Pratique sociale mixte, à l'intersection du champ scientifique, du champ de la formation, du champ éducatif » dira Perrenoud en 1995 (cité par Danvers, 2009, p. 470). Ce triple objectif implique donc que le chercheur pense la recherche non pas *sur* les acteurs mais bien *avec* ces derniers. Partant de là, nous proposons que le changement constitue *le processus* de la recherche alors que le « sujet collectif de recherche et de pratique » constitue, quant à lui, ce que Bataille appelle le « chercheur-collectif ». Dans ce type de démarche, l'implication des acteurs (praticiens et/ou chercheurs) nécessite un regard particulier et une posture épistémologique la posant comme source de connaissance socialement située.

Enfin, l'idée même de recherche-action contient cette dimension collective, aujourd'hui implicitement partagée et posée comme constitutive de toute recherche-action. L'idée de coopération<sup>1</sup> émane d'un courant de recherche international qui a émergé depuis les années soixante-dix sous la dénomination de recherche-action (Vinatier, 2014). Pourtant, les définitions ne font pas toujours état de coopération. Les réflexions et évaluations menées *a posteriori* des actions n'analysent pas toujours les états, les enjeux, les conséquences de tels dispositifs collectifs (voire les nient parfois). C'est cet aspect que nous souhaitons questionner dans ce texte.

En effet, les gouvernances en matière de recherche demandent une élévation toujours accrue en matière de participation des publics. On note depuis une vingtaine d'années une intensification à développer des recherches dites « participatives ». Dans le cadre des appels à projets européens, une approche de la science « avec et pour la société » est prônée. « *Responsible Research and Innovation (RRI) implies that societal actors (researchers, citizens, policy makers, business, third sector organizations, etc.) work together during the whole research and innovation process in order to better align both the process and its*

*outcomes with the values, needs and expectations of society* »<sup>2</sup> (European Commission, 2016). Dans une intervention lors du Séminaire International sur la recherche-action organisé en 2014<sup>3</sup>, notre collègue québécoise, Piron, faisait état de cette invasion normative dans notre communauté en citant en premier lieu l'engouement sociétal pour les aspects coopératifs en général (on observe cet attrait dans le développement des wikis, des logiciels libres et de sites en réseaux sur le Net, ce que nous ne pouvons que louer, mais aussi dans nos nouveaux modes de productions scientifiques tels que les *Citizen Sciences*, *Open Sciences*, Fab lab, coopératives de recherche citoyennes, etc.). Notre communauté professionnelle, de plus en plus normée (Salomon, 2006) et son évaluation par les pairs, propage alors sans doute des implicites : il est de notre responsabilité d'en questionner les conséquences.

Nous verrons donc que si recherche-action et coopération semblent implicitement liées au sens où l'entendent les politiques scientifiques actuelles, cette association n'en reste pas moins complexe et difficile à mettre en œuvre. Ainsi, à partir de témoignages et d'illustrations tirés de recherches-actions auxquelles nous avons participé, nous proposons d'explorer les bénéfices de cette éventuelle coopération, mais aussi d'exposer certaines difficultés rencontrées ; l'objectif étant finalement d'interroger et de mettre en débat, à partir d'une analyse réflexive, les liens entre recherche-action et coopération.

## **Quand la coopération renforce la recherche-action**

En Sciences Humaines et Sociales et dans notre communauté scientifique en particulier, l'on s'accorde donc à dire que la coopération entre acteurs et chercheurs fait partie intégrante d'une démarche de recherche-action. En effet, un des principes admis de la recherche-action réside dans le caractère co-construit de cette démarche qui situe les acteurs de terrain au cœur du processus de recherche. Ces derniers occuperaient un statut de co-auteur, et seraient censés, à ce titre, participer à toutes les étapes de la recherche (de la construction de l'objet de recherche à la mise en place de la recherche, jusqu'à son évaluation).

Ainsi, si dans la recherche dite « conventionnelle », le chercheur tend à se positionner « à l'extérieur, voire au-dessus du phénomène qu'il veut étudier » et si « les personnes impliquées sont considérées comme des sujets relativement passifs qui seront soumis à divers traitements

ou tests en fonction de l'objet d'investigation » (Roy et Prévot, 2013, p. 132), *a contrario*, dans la recherche-action, les personnes impliquées sont considérées comme des co-chercheurs et leur participation à la démarche de recherche est une des conditions *sine qua non* du processus de changement visé.

Par ailleurs, si les acteurs de terrain sont impliqués dans la démarche de recherche, de fait, le chercheur l'est également (au sens de *plicare* « plier dans » - Mias, 1998 -). Il se situe au plus près des enjeux qui en découlent et dans ce cadre, il renonce à la parfaite objectivité préconisée par les tenants de la conception en externalité de la science, pour adopter une démarche engagée où l'implication du chercheur, si elle est comprise dans une analyse réflexive, est considérée comme un moyen d'accès à la connaissance.

Selon Bataille « l'implication du chercheur n'est pas seulement un parasite possible de la connaissance : placée comme objet de recherche au même titre que l'"objet" auquel s'applique la recherche, l'implication du chercheur dynamise la connaissance ; la mise en analyse correspond à un effort d'élucidation des conditions de production du savoir, des mécanismes, des buts et finalités de cette production » (Bataille, 1983, p. 28-29). Dans cette lignée, Heinich (2002) parle de « neutralité engagée » et pose que celle-ci permet au chercheur en Sciences Sociales, d'être à la fois « présent au monde dans lequel circulent ses productions » tout en échappant « au syndrome de la tour d'ivoire » (p. 127).

Ces propositions épistémologiques renvoient à une posture spécifique et caractéristique d'une démarche de recherche-action. En effet, la coopération entre les différents partenaires de la recherche implique que l'acteur soit aussi chercheur, et que le chercheur soit aussi acteur. Dans ce cadre, le chercheur, en acceptant de renoncer au monopole de la recherche, accepte aussi ce que Desgagné (2001) appelle, « le postulat de l'acteur social compétent ». Une des richesses de la recherche-action se trouve en effet ici : l'interculturalité et la multiculturalité permettent aux chercheurs et aux praticiens de s'enrichir mutuellement. L'hétérogénéité des acteurs qui composent une recherche-action permet d'établir des croisements entre questions scientifiques et questions sociales, entre questions théoriques et questions pratiques, entre savoirs académiques et savoirs d'expériences. Ces croisements sont autant de "clés" permettant une compréhension plus pertinente des objets et des situations étudiés. Coopérer

N° 17 (2017), pp. 27 - 48

en recherche-action permet donc une meilleure intelligibilité de la complexité. Bataille souligne d'ailleurs à ce propos : « j'ai utilisé la métaphore du pont reliant deux bords (deux rives) d'un abîme (...) pour situer la recherche-action comme véhicule de circulation entre la cohérence et le sens : la compréhension de l'objet complexe se construit dans cette circulation où chaque terme de l'échange, contrepartie de l'autre, enrichit sa contrepartie par l'appoint de sa différence » (Bataille, 1984, p. 175). Ainsi tous les protagonistes de la recherche-action doivent-ils pouvoir mettre en place un dialogue d'intelligibilité permettant à chacun de « s'approprier la culture du champ social étudié » (Mias, 1998, p. 55) et œuvrant à la co-construction d'un sens et d'un questionnement partagés.

La recherche-action suppose ainsi la mise en place d'un mode de questionnement particulier ne relevant pas *d'allant-de-soi* et dans lequel les chercheurs comme les praticiens doivent réaliser un certain nombre de ruptures, prendre du recul, afin de rompre avec l'évidence (Mias, 2011). La recherche-action relève donc d'un développement collectif incité par la réflexivité, qui, en prenant place, va permettre aux acteurs d'adopter un regard différent sur l'action étudiée et son environnement. Le partenariat établi entre acteurs et chercheurs conduit les praticiens à se placer dans une double posture (Mias, 2003), à la fois impliquée et distanciée, permettant notamment de se regarder en-train-de-faire.

Introduisons ici un des premiers exemples d'expérience de recherche-action que nous annonçons en introduction, il s'agit d'une recherche visant l'optimisation de l'engagement d'adhérents associatifs (Courtois et Labbé, 2014 ; Courtois, Mias et Labbé, 2013). Lors de l'évaluation collective des effets de la recherche-action produits chez les différents acteurs, nous avons observé que sa mise en œuvre avait provoqué un certain nombre de changements de pratiques auprès des acteurs (notamment chez les responsables associatifs). Par changement, nous n'entendons pas une transformation totale et radicale des pratiques, mais davantage un changement dans "l'acte de penser" (Christen-Gueissaz, Corajoud et Fontaine, 2006, p. 216). Ardoino (1993) disait que c'est « surtout le changement du "regard", que les différents partenaires portaient sur cette situation qui [...] sort transformé d'une telle aventure » (p. 26). La mise en place de la recherche a conduit les acteurs à adopter un regard distancié sur l'objet étudié : l'engagement et la participation associative, et les a ainsi amenés à réinterroger leurs propres pratiques. Ces derniers ont par exemple pris conscience de

N° 17 (2017), pp. 27 - 48

l'importance du contexte dans les processus d'engagement. A l'instar de Bataille (1983), nous pensons que la recherche-action permet aux acteurs de passer d'un état où ils sont *pliés dans*, "englués" dans les pratiques du quotidien, à un état leur permettant de se distancier par le biais d'un processus de *dé-pliage*. « Le parcours en soi transforme ceux qui l'empruntent » (Missotte, 2014, p. 156).

Ainsi, la recherche-action contribue-t-elle à transformer le regard que les acteurs portent sur leur propres pratiques et par conséquent à initier un processus d'analyse réflexive de leurs pratiques dans une co-construction de savoirs : à ce titre, elle peut être considérée comme un levier de développement professionnel tout autant pour les acteurs que pour les chercheurs. Savoie-Zajc (2001) situe d'ailleurs la recherche-action comme « le pivot<sup>4</sup> de trois processus interreliés : celui du changement, celui de développement professionnel et celui de la recherche » (p. 16).

Pour résumer, nous posons que la coopération a pour fonction de nourrir la recherche-action sur différents plans :

- Au niveau des acteurs qui se forment mutuellement en co-construisant un sens partagé et en se plaçant dans une posture à la fois impliquée et distanciée. Coopérer en recherche permettrait ici de transformer les modes de penser et d'agir professionnels et renverrait donc à une forme de co-développement professionnel ou personnel.
- Au niveau de la connaissance scientifique, puisque cette coopération permet une meilleure intelligibilité de la complexité, que ce soit dans une dimension heuristique ou praxéologique. Soulignons à ce propos que la recherche-action n'est pas uniquement propice à la construction de savoirs *par* et *pour* l'action, mais qu'elle permet également la production de connaissances dites "académiques". En effet, certains enjeux de nature théorique, méthodologique, ou épistémologique, sont plus que jamais travaillés et questionnés dans ce type de recherche et nourris par les rapports dialectiques introduits dans une démarche coopérative.
- A un niveau plus surplombant encore, coopérer dans le cadre d'une recherche renvoie

N° 17 (2017), pp. 27 - 48

également à une posture épistémologique singulière où il s'agit d'interroger les liens entre science et société à travers des regards croisés, dans une relation d'interdépendance. L'objet étudié gagne ainsi en « hauteur » et permet une observation proxémique et distanciée, systémique et holistique.

Mais si les bénéfices liés au caractère coopératif des différents acteurs de la recherche-action sont indéniables, les difficultés rencontrées au sein de ce mode d'investigation sont également nombreuses. Nous proposons donc, dans la partie qui suit, d'exposer certaines difficultés pouvant caractériser la mise en œuvre de la coopération dans la recherche-action.

### **Quand la coopération met à l'épreuve la recherche-action**

Nous avons recherché dans la littérature des textes faisant état des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la coopération pour constater que peu d'auteurs au final (nous en citerons malgré tout quelques-uns), font le choix d'exprimer les tensions rencontrées, préférant sans doute exposer les résultats de leur travaux sans faire état du caractère co-construit (ou non) des différentes étapes de leurs analyses. Nous nous risquons ici au partage des difficultés rencontrées au gré de nos expériences, faisant le pari d'un certain écho de nos questionnements.

#### ***Quand la coopération questionne les postures du chercheur et ses rapports aux savoirs***

En parlant de recherche-action, Amado et Lévy diront : « y joue un rôle central la coopération étroite entre acteurs-sujets et chercheurs également sujets, aux prises par conséquent avec des subjectivités dont ils tentent de prendre la mesure comme d'envisager les effets, tant au plan du changement concret qu'au niveau du développement des connaissances. Ces processus sont étroitement intriqués dans une position qui s'écarte radicalement d'un savoir positif concernant le réel » (Amado et Lévy, 2001, p. 7).

En recherche-action, le chercheur occupe ainsi un double rôle, une double posture, qui implique la présence simultanée de deux activités érigées par des logiques différentes : il pratique à la fois des activités venant supporter l'action (rôle de l'intervenant, agent de changement) et des activités relatives à la réflexion *sur* l'action (rôle du chercheur). Ce croisement d'activités peut être source de tensions particulièrement prégnantes en recherche-action puisque le chercheur « doit à la fois répondre aux exigences de l'action en posant les gestes appropriés de façon à faciliter le processus de changement et réfléchir en continu à l'évolution de la démarche entreprise pour en tirer les apprentissages qui s'imposent » (Roy et Prévost, 2013, p. 136).

Une première expérience illustre ici ces questions du rapport au savoir, du statut du chercheur dans ce rapport et du regard que les différents protagonistes de la recherche-action peuvent avoir à ce sujet. Connaissant de longue date un formateur militant et animateur de théâtre forum, nous avons projeté de mener une recherche sur les nouveaux enjeux de l'éducation populaire en utilisant les débats issus des échanges *dramatiques* comme autant de données à analyser. Nous avons alors invité quelques collègues chercheurs à participer à une séance devant initier un éventuel partenariat avec des acteurs de l'éducation populaire. Pour être plus au près de la dynamique à instaurer, nous avons élaboré des scénettes<sup>5</sup> afin de poser les bases de notre éventuelle coopération. Mais cette introduction fut vaine car après deux journées d'échanges, certes riches, conviviaux et bien sûr théâtralisés, les modalités de co-construction ont eu peine à émerger du collectif. Bien au contraire, les scénettes jouées, déliant les langues, ont permis l'expression de résistances liées à la place des chercheurs dans une démarche qui se revendiquait résolument populaire. Les acteurs (au double sens du terme) jouaient le fait de n'avoir aucunement besoin de chercheurs pour créer de nouvelles connaissances. Ils préféraient mener une action sans chercheurs (à moins que nous n'enlevions nos casquettes de chercheurs et le statut qui les accompagne). Ils craignaient que notre présence ne soit justifiée que par le simple motif de vouloir légitimer la pertinence de leurs réflexions et le statut des connaissances produites : chose dont l'éducation populaire n'avait bien évidemment pas besoin. Plus tacitement, certains craignaient que les chercheurs ne ternissent l'aspect situé et impliqué des savoirs alors co-construits. Pour collaborer nous aurions alors dû nier notre statut de sujet potentiel dans la recherche. Dans une telle configuration la tentative de coopération a éloigné les chercheurs de la recherche et l'action s'est poursuivie sans nous. Le

rapport particulier que les chercheurs entretiennent avec le savoir a été refusé, la coopération avec.

### ***Quand la coopération questionne la recherche ou l'action***

Un autre questionnement s'inscrit dans le cadre d'un partenariat que nous menons depuis maintenant plusieurs années sur un même territoire concernant des actions en lien avec les emplois et les compétences (une GTEC ou GPEC-T<sup>6</sup>). Différents types de recherche<sup>7</sup> ont d'ores-et-déjà été menées avec un ensemble d'acteurs que nous pouvons poser, avec du recul, comme étant de réels coopérateurs de recherches.

Mais lors d'un projet récent, ces mêmes acteurs ont exprimé le souhait, « pour cette fois », de ne pas recourir à une recherche-action. C'est sans doute parce qu'ayant réalisé la part d'investissement implicitement demandée dans les démarches précédentes qu'ils préfèrent s'inscrire, cette fois, dans une posture plus distanciée et qui serait, selon leurs dires, plus « concrète » et surtout plus rapide. Il s'agissait cette fois d'accompagner l'association dans l'amélioration d'un dispositif de sensibilisation à l'activité économique locale auprès de collégiens. Les dirigeants des établissements scolaires et les dirigeants d'entreprises, parties prenantes dans l'action, attendaient de notre part une expertise traduite en action, un coffret « prêt à l'emploi » en quelque sorte, afin d'améliorer le dispositif ciblé, mais ne souhaitaient pas être responsabilisés pour en faire une recherche. En d'autres mots, ils souhaitaient privilégier l'action et nous renvoyer, seuls, sur les aspects recherche.

Après quelques résistances, nous avons finalement accepté le partenariat dans les conditions demandées et avons établi une convention de *prestation de service*<sup>8</sup>. Mais nous savions, connaissant les partenaires et leurs habituelles implications actives, que vraisemblablement notre intervention n'en resterait pas moins une recherche-action. La dénomination même de recherche-action (intégrant donc implicitement la coopération) n'était tout simplement pas souhaitée en amont.

Certains, comme dans cet exemple, voient dans la dimension *coopérative* de la recherche une potentielle lourdeur qui peut ralentir l'action et demander de gros investissements<sup>9</sup>. A l'inverse, pour d'autres, c'est la composante *action* qui peut représenter un coût, voire un

risque pour le terrain. Ainsi Corbillon et Rousseau relatent-ils, eux aussi, des résistances de leurs partenaires mais, cette fois, non plus envers la recherche mais envers l'action : « une réserve quant aux possibles applications, conséquences et incidences de la recherche sur le terrain » (Corbillon et Rousseau, 2005, p. 20), et ces derniers préféraient, quant à eux, s'en tenir au niveau recherche sans envisager l'action.

Ces anecdotes ne manquent pas de nous questionner sur ce qu'entrevoient praticiens et commanditaires dans la pertinence de coopérer avec des chercheurs pour articuler recherche et action. Si le lien (ce fameux trait d'union entre recherche et action) est posé comme étant noble au sein de la communauté scientifique, il n'est pas toujours perçu comme tel dans d'autres sphères sociales. Dès lors, il est parfois difficile d'entrevoir la coopération en amont de l'action.

### ***Quand la coopération ajoute à la complexité à dénouer***

Nous proposons, encore avec Corbillon et Rousseau, qu'« une (...) question se pose autour du repérage des différents acteurs de la recherche-action. [Et que] la réponse n'est pas si évidente qu'il peut paraître au premier abord. (...) » (2005, p. 22). Un nouvel exemple relate une des plus grosses difficultés que nous ayons eues à gérer dans nos expériences de terrain allant jusqu'à l'empêchement de réaliser une partie d'un projet pourtant bel et bien contractualisé. Lors de nos diverses réunions, des acteurs divers, en prise avec des dynamiques d'emploi à mettre en œuvre sur un territoire rural, n'arrivaient pas à s'accorder sur le bien-fondé du projet de recherche en lui-même. Alors que certains acteurs le défendaient, d'autres pensaient qu'il sortait de leurs prérogatives et qu'il ne devait donc pas voir le jour, mais rien n'était dit de manière explicite, laissant planer un flou sur les actions à effectuer. De fortes tensions apparurent alors, augurant des conflits de personnalités qui semblaient difficiles à dépasser. Contrairement aux apparences, ces tensions n'étaient pas l'expression de conflits personnels mais étaient dues aux différents statuts et/ou rôles (parfois multiples) des personnes dans le dispositif étudié. Si tous appartenaient à l'association (la GTEC) supportant le dispositif local, des inscriptions professionnelles co-existaient à ce statut commun et ce, depuis différents établissements et organismes d'Etat. L'un était partenaire institutionnel et financeur du projet (Agent de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du

Travail et de l'Emploi). Il représentait un premier ministre et son rôle faisait de lui un des plus gros décisionnaires. Un autre, plus ancien dans le dispositif et de fait plus légitime, était acteur commanditaire et représentait une autre branche de l'Etat (Chargé de mission développement économique de la sous-préfecture en question), plus locale cette fois-ci mais partie prenante des objectifs de la démarche. Une autre personne avait le plus haut statut dans le dispositif commanditaire, celui de président de l'association. Elle aurait pu être des plus légitimes dans les prises de décisions mais son absence d'inscription professionnelle et institutionnelle (il s'agissait d'une personne retraitée) la destituait tout naturellement dans les prises de décisions. D'autres encore n'avaient pas de forte appartenance institutionnelle (ou dans des institutions voire des organisations moins « institutantes ») et défendaient le projet corps et âme, assistant, désœuvrés, aux scènes de conflits. La coopération ne permet pas toujours d'annihiler les jeux de statuts qui doivent donc être, eux aussi, étudiés dans la coopération à instaurer, voire à analyser. « La difficulté vient de cette place institutionnelle duelle : d'une part elle inscrit le sujet dans l'action, dans un rapport proximal, local, aux événements sous l'afflux des informations, d'autre part elle se veut distale pour une appréhension plus globale de ces mêmes événements, et un traitement plus excentré, moins solipsiste, des informations » (Mias, 2003, p. 295).

Les statuts et rôles réciproques des partenaires dans la recherche-action et leurs différents statuts sont donc des éléments parfois complexes qu'il convient d'élucider dans les coopérations de recherche. Certains sont des partenaires institutionnels non acteurs, d'autres commanditaires et non acteurs et d'autres acteurs-sujets de la recherche, etc. On voit dans cet exemple à quel point la situation engendrée peut être difficile lorsqu'il s'agit d'installer une coopération. Les recherches-actions peuvent alors tout autant déplier la complexité qu'engluer davantage les acteurs dans des jeux de positions délicats. Ainsi l'implication des acteurs et leur coopération dans les recherches-actions peut-elle induire des jeux de double posture qu'il est peut-être difficile de maîtriser et de comprendre. Il appartient ici au seul chercheur, de par les responsabilités sociales puis déontologiques qui lui incombent (Labbé, 2006), d'appréhender et de prévenir les risques éventuels pour les acteurs eux-mêmes mais aussi pour les équilibres locaux. On voit alors que des aspects entiers de la recherche n'incombent pas forcément de la même manière aux différents acteurs : c'est le cas des réflexions éthiques par exemple relatives aux recherches en Sciences Humaines et Sociales.

***Quand, dans la coopération, divergent les modalités de valorisation de la recherche-action***

Bien d'autres points d'achoppement ont été rencontrés dans d'autres lieux d'investigations mais nous faisons le choix d'aborder ici un dernier exemple. Pour que chercheurs et acteurs puissent coopérer, ils doivent donc s'accorder sur un dispositif commun à étudier, sur une action à évaluer mais aussi sur les suites à donner à la démarche ainsi engagée. Ce dernier point peut entraîner des tensions inattendues entre praticiens et chercheurs et remettre ainsi en cause l'intégralité du partenariat. Si, dans le cas de la recherche-action, c'est bien d'une analyse *sur, pour et par* l'action dont il s'agit, des attentes différentes (et parfois inexprimées) peuvent subsister sur les issues de la recherche.

Nous l'avons vu plus haut, le changement, l'innovation ne sont pas toujours souhaités. Nous avons rencontré des acteurs souhaitant que la recherche-action s'en tienne à valoriser les dispositifs « déjà-là » sans les transformer pour autant. Parfois, c'est la peur du changement qui suscite des difficultés. « Concevoir une réponse novatrice à des besoins sociaux est aussi une action destructrice de formes antérieures et de croyances qui va rendre obsolètes des objets et des conceptions de l'action. Cette création destructrice, identifiée par Joseph Schumpeter, suscite des résistances qui freinent la diffusion des innovations et la généralisation de leurs usages » (Penven, 2013, p. 43).

Mais au-delà de ces résistances, si acteurs et chercheurs s'accordent pour entrevoir des sources d'innovation, chacun d'eux veut alors s'approprier les retombées de l'action, voire les répliquer, mais surtout les valoriser. Ces objectifs, semblables en apparence, sont-ils de même nature que l'on soit chercheur ou praticien ? Pas toujours selon nous. Alors qu'un acteur de terrain aura parfois intérêt à taire une innovation pour en garder le profit, un chercheur n'en tirera quant à lui aucun avantage si elle n'est pas diffusée largement.

On voit ainsi que la valorisation des résultats de la recherche et/ou de l'action peut prendre des connotations bien différentes. Nous avons à plusieurs reprises ressenti des tensions à ce

N° 17 (2017), pp. 27 - 48

niveau et avons de par cette expérience appris qu'il était déterminant de négocier très clairement, et bien en amont du partenariat, la diffusion des résultats et leur co-propriété. « L'engagement politique et éthique du chercheur se trouve au cœur d'un travail par essence impliqué, qui nécessite une réflexion sans cesse présente quant à ses visées, aux résistances conscientes et inconscientes qu'il suscite de part et d'autre, aux enjeux de pouvoir qu'il mobilise. De ce point de vue, le choix du dispositif de recherche, le cadre méthodologique retenu constituent des éléments-clés autorisant (ou non) l'émergence d'un savoir de portée locale ou/et globale » (Amado et Lévy, 2001, p.7).

Il semble donc que certains aspects de la recherche, comme sa valorisation, ne soient pas toujours co-construits, négociés et que des niveaux de coopération, de prises de responsabilités puissent diverger à certains moments. Ces aspects sont à notre sens peu relatés dans les différents comptes-rendus de recherche que nous avons pu entrevoir.

### **La recherche-action coopérative : un questionnement épistémologique et une visée**

Que nos lecteurs ne s'y trompent pas, nous ne sommes pas en train de déplorer cet engouement pour la coopération. Bien au contraire, nous voulions témoigner des difficultés que nous avons rencontrées pour atteindre un réel niveau de coopération. Nous questionnons les influences qui nous incitent peut-être parfois à ne voir que ce qu'il serait *de bon ton* de voir. Car en effet, nous sommes, peut-être plus que d'autres, soumises à cette influence tant nous louons et posons comme une des plus hautes valeurs cette coopération et l'implication des différents acteurs dans les dispositifs scientifiques. Nos modestes expériences nous amènent cependant à *re-questionner* la définition même de la recherche-action (s'il en est *une*), car dans la plupart il n'est point d'idée de coopération clairement établie. L'appellation que l'on entrevoit de plus en plus fréquemment (chez nos collègues canadiens par exemple) de « recherche-action participative » ou encore « collaborative » marque bien la spécificité d'une recherche-action qui aurait intégré, en plus de sa démarche, différents partenaires sur des points de coopération. Et si nous revenons aux travaux de Lewin, souvent considérés comme le précurseur en matière de recherche-action, nous observons qu'il est peu dit au final des aspects coopératifs avec les acteurs ou les commanditaires.

Dans le même ordre d'idées, l'approche andragogique de la recherche-action (*émancipatrice* pour Desroche, 1990 ou *existentielle* pour Barbier, 2003) dite alors formative, n'aborde pas d'emblée cette dimension coopérative comme constituante de la recherche-action. « La recherche-action se fonde sur une critique de l'action, laquelle ne vient pas de l'extérieur, mais est exercée par ceux qui font l'action, d'où sa dimension démocratique et émancipatoire » (Cadière, 2013, p. 34). Dans le cadre de certaines formations<sup>10</sup>, le « ceux » dont il est question dans la citation ne représente pas forcément un collectif mais bien souvent un étudiant ou stagiaire, devenu quelques temps apprenti-chercheur, interrogeant ses propres pratiques professionnelles. Le fait d'inscrire cette réflexion dans un espace collectif relève plutôt d'une dimension pédagogique et éthique apportant un plus à la posture réflexive.

D'autre part, comme tout acteur engagé dans les collectifs de recherches est soumis à influence, nous (chercheurs) le sommes aussi : notre système d'évaluation en est un facteur majeur. Outre le système qui pose que toute recherche, pour en avoir le statut, devra être publiable et publiée, un autre facteur d'influence pose qu'il est de bon ton, dans notre communauté scientifique contemporaine, de démontrer en quoi la recherche présentée a permis une *réelle* coopération avec les différents acteurs de terrain (même si parfois la réalité n'est pas si « coopérative »).

Nous en avons fait état, certains partenariats sont parfois difficiles à appréhender et amènent dès lors, les chercheuses que nous sommes à interroger cet engouement pour la recherche-action qu'il serait bon de présenter comme coopérative, et ce, malgré les difficultés et les lourdeurs dans sa mise en œuvre. Acteurs et chercheurs ont-ils tous le même point de vue sur cette capacité qu'aurait un tel dispositif à donner à voir au-delà de la complexité première apparente et par delà, à la transformer ? Il n'est pas toujours aisé de dénouer les liens qui s'entrecroisent entre les éléments, les acteurs et les objectifs divers, permettant d'aborder collectivement les objets investis dans le cadre des recherches-actions.

Selon nous, le plus petit dénominateur commun aux différentes définitions de la recherche-action est le fait que l'objectif de la recherche, dans le cadre de la recherche-action, soit une action. L'action est discutée et analysée (conjointement ou non) depuis la complexité d'où elle est posée et vise, à partir d'une situation initiale, vers une autre, améliorée. L'action dans sa

globalité serait en quelque sorte un méta-objet qu'il s'agirait aussi d'appréhender. Que la recherche soit coopérative, collaborative, participative ou non n'en détériore en rien le statut hautement riche en acquisition de connaissances et potentiels développements.

La perspective dans laquelle s'inscrivent nos travaux pose aussi que le savoir impliqué, définitivement distant d'un savoir objectiviste, est d'autant plus riche qu'il intègre le ou les acteurs dans le dispositif. Mais on le voit, c'est, là aussi, une quête vers laquelle il faut tendre. Ainsi nous pensons avec Liu qu'une recherche-action permet l'accès à des résultats difficiles à atteindre, tels que la possibilité d'étudier des projets et des faits complexes, d'expérimenter dans le domaine social, de mettre au point des savoirs-faire tout en développant l'autonomie humaine et des compétences collectives (1997b). Mais c'est bien une démarche et non un processus objectif dont les résultats dépendent de la subjectivité des individus qu'elle implique (Liu, 1997a). Roy et Prévot (2013) posent que la recherche-action est « nécessairement ouverte puisqu'il est impossible de déterminer à l'avance le cours de l'action, le nombre de cycles<sup>11</sup> qui seront impliqués, ni même le résultat final au sein des milieux » (p. 147). Dans cette lignée d'ouverture, nous avons donc tout intérêt à donner à voir *a posteriori* à quel(s) niveau(x) une réelle coopération a été mise en œuvre, et à ne pas trop en idéaliser les vertus afin de présenter humblement les moments où elle a pu être, honnêtement, entrevue. Et il nous semble donc qu'elle ne peut être instituée qu'en aval de l'action.

Ceci nous amène alors à poser que la coopération dans la recherche-action est un idéal à atteindre, une quête tout au plus. Et partant de là, plus aucune recherche-action ne pourrait prétendre avoir le statut coopératif *a priori*, mais le chercheur ou le collectif de chercheurs auraient à évaluer en quoi le dispositif a tenté de tendre vers cet idéal épistémologique mais aussi éthique.

La recherche-action reste encore à définir et nous nous en félicitons. C'est qu'elle est encore questionnée, critiquée et qu'elle reste à inventer, collectivement, dans des espaces de délibérations ouverts et affranchis des contraintes économiques et idéologiques que nous offre la science aujourd'hui. Elle gagne donc à être travaillée en permanence et à ne pas être tronquée d'une définition qui soit trop consensuelle.

## Notes

1. Nous préférons ici le terme coopération que nous posons avec Cadière (2013) plus approprié aux recherches-actions co-éducatives. L'étymologie du terme coopérer comprend l'idée d'œuvre collective (opérer ensemble) et laisse à penser un partage des tâches à tous les niveaux de l'œuvre. Le terme collaborer pourrait être plus proche de ce que nous attendons et avons perçu des recherches-actions menées car il laisse entrevoir l'idée de travail en commun sans que les tâches ne soient forcément équivalentes. Ainsi, si dans les deux cas les individus œuvrent ensemble pour atteindre un but commun, le partage des tâches et des rôles diffère selon le type de recherche entrepris. Nous nous appuyons sur la proposition de Cadière (2014) qui distingue la recherche-action collaborative et la recherche-action coopérative. La première est une recherche qui assemble plusieurs personnes tout au plus, la seconde propose que le sujet (collectif ou non) fasse de sa propre action le champ de sa propre recherche.

2. La Recherche Responsable et l'Innovation (RRI) impliquent que des acteurs sociaux (des chercheurs, des citoyens, des décideurs, des hommes d'affaires, des organisations de secteur tertiaire, etc.) travaillent ensemble durant tout le temps de la recherche et du processus d'innovation pour mieux faire tendre le processus et les résultats vers les valeurs, les besoins et les attentes de la société.

3. Séminaire organisé par l'Institut La Source (ILS) et le Réseau International des Hautes Etudes des Pratiques Sociales (RIHEPS) intitulé « Agir par la recherche...rechercher dans l'action » dont les actes sont à paraître.

4. L'utilisation par l'auteur du terme « pivot », renvoie bien à l'idée que la recherche-action se trouve à « l'articulation » entre ces trois processus.

5. Le théâtre forum est une technique d'intervention et d'engagement social qui consiste à inviter différentes personnes à élaborer des scénettes mettant en scène une de leurs préoccupations afin d'en débattre d'une manière originale. Le débat, théâtralisé, qui permettra alors de dépasser un débat des mots pour accéder aux jeux des espaces et des corps.

6. Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences devenue par la suite Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences - Territorialisée.
7. Recherches que nous avons, bien entendu, pris soin de définir et de discuter avant d'initier les démarches : expérimentations, enquêtes, observations mais aussi des recherches-actions.
8. Et non une convention de recherche-action.
9. Investissements financiers ou non mais un lien entre temps de réalisation et coût est forcément immédiat dans nos modèles contemporains.
10. Nous pensons par exemple au DHEPS ou au DUFRES intégrant la recherche-action comme outil de formation.
11. Les auteurs posent la recherche-action comme une démarche cyclique composée d'un continuum de cycles d'observation-analyse-action-observation-réflexion, qui s'opèrent jusqu'à ce que les parties prenantes estiment que la problématique est suffisamment résolue (2013, p. 135).

## Références bibliographiques

- AMADO, G. et LEVY, A. La recherche-action perspectives internationales, Introduction, *Revue internationale de psychosociologie*, n°16-17, vol. 7, 2001, pp. 5-8.
- ARDOINO, J. L'approche multiréférentielle (plurielle) des situations éducatives et formatives, *Pratiques de formation, Analyse*, n°25, 1993, pp. 15-34.
- BARBIER, R. «Le sujet dans le recherche-action». Dans P.-M., Mesnier et P. Missotte, *La recherche-action, Une autre manière de chercher, se former, transformer*, Paris, L'Harmattan, 2003, pp. 51-67.
- BATAILLE, M. *Une recherche-action coéducative*. Mémoire de soutenance. Thèse de doctorat d'Etat sur travaux. Non publiée. Toulouse, Université de Toulouse II Le Mirail, 1984.

N° 17 (2017), pp. 27 - 48

BATAILLE, M. Implication et explication, *Pour : l'analyse de l'implication dans les pratiques sociales*, n°88, 1983, pp. 28-31.

CADIERE, J. La recherche-action un lieu de croissance ensemble et de production de savoirs : un travail de concrescence du sujet en recherche et l'effet qui en résulte en termes de transformation. *Séminaire International recherche-action*, Lausanne, 20-21 février 2014.

CADIERE, J. *L'apprentissage de la recherche en travail social*. Rennes, Presses de l'EHESP, 2013.

CHRISTEN-GUEISSAZ, E., CORAJOURD, G. et FONTAINE, M. *Recherche-action, processus d'apprentissage et d'innovation sociale*. Paris, L'Harmattan, 2006.

CORBILLON, M. et ROUSSEAU, P. Réflexions autour de la position singulière des différents acteurs dans la recherche-action. *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle* n°38, 2005, pp. 15-29.

COLLIER, J. United States Indian Administration as a laboratory of ethnic relations. *Social Research*, n°12, vol. 3, 1945, pp. 265-303.

COURTOIS, L et LABBE, S. « Communication engageante et recherche-action : un dispositif communicationnel innovant pour favoriser la participation associative ». Dans R. Bonnet, J. Bonnet et D. Raichvarg, *Communication et intelligence du social - Acteurs, auteurs ou spectateurs ?* Paris, L'Harmattan, 2014, pp. 113-122.

COURTOIS, L., MIAS, C. et LABBE, S. La recherche-action considérée comme un potentiel vecteur de changement des pratiques professionnelles du secteur associatif : le cas d'une recherche visant la promotion de comportements citoyens. *Colloque international de l'AREF*, Montpellier, 27-30 Aout 2013.

DANVERS, F. *S'orienter dans la vie : une valeur suprême ? Dictionnaire de Sciences Humaines*. Vileneuve d'Ascq, 2009, Presses Universitaires du Septentrion.

DESGAGNE, S. « La recherche collaborative : nouvelle dynamique de recherche en éducation ». Dans M. Anadon, *Nouvelles dynamiques de recherche en éducation*, Québec, Presses de l'Université de Laval, 2001, pp. 51-76.

DESROCHE, H. *Entreprendre d'apprendre : D'une autobiographie raisonnée aux projets d'une recherche-action*. Paris, La Découverte, 1990.

EUROPEAN COMMISSIONS. Programmes. *Horizon 2020 : The EU Framework Programme for Research and Innovation*, <https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/h2020-section/responsible-research-innovation>, page consultée le 25 octobre 2016.

HEINICH, N. Pour une neutralité engagée. *Questions de communication*, n°2, 2002, pp. 117-127.

LABBE, S. (2006). Recherche-action et éthique. Dans CREFI (Ed.), *Journées d'études RHEPS 2006 : Nouveaux objets, nouvelles méthodologies*. Toulouse, CREFI, [CD-ROM].

LIU, M. *Fondements et pratiques de la recherche-action*. Paris, L'Harmattan, 1997a.

LIU, M. La validation des connaissances au cours de la recherche-action. *Etudes et Recherches*, n°30, 1997b, pp. 183-196.

MESNIER, P.-M. et MISSOTTE, P. *La recherche-action, une autre manière de chercher, se former, transformer*. Paris, L'Harmattan, 2003.

MIAS, C. « Praticien-chercheur : le problème de la double posture ». Dans P.-M., Mesnier et P. Missotte. *La recherche-action, Une autre manière de chercher, se former, transformer*. Paris, L'Harmattan, 2003, pp. 291-306.

MIAS, C. *L'implication professionnelle dans le travail social*. Paris, L'Harmattan, 1998.

MISSOTTE, P. D'une recherche d'acteur à une recherche-action collective. *Education permanente*, n°201, 2014, pp. 155-169.

PENVEN, A. *L'ingénierie sociale : Expertise collective et transformation sociale*. Toulouse, Editions Erès, 2013.

ROY, M. et PREVOST, P. La recherche-action : origines, caractéristiques et implications de son utilisation dans les sciences de gestion. *Recherches qualitatives*, n° 32, vol. 2, 2013, pp. 129-151.

SALOMON, J.-J. *Les scientifiques : Entre pouvoir et savoir*. Paris, Albin Michel, 2006.

SAVOIE-ZJAC, L. « La recherche en éducation : ses cadres épistémologiques, sa pertinence, ses limites ». Dans M. Anadon, *Nouvelles dynamiques de recherche en éducation*. Québec, Presses de l'Université de Laval, 2001, pp. 15-49.

THIRION, A.-M. La recherche-action : un analyseur des politiques et des pratiques éducatives. *Revue de l'institut de sociologie*, n°3, 1981, pp. 645-655.

VINATIER, I. Recherche collaborative. Dans A. Jorro (Ed). *Dictionnaire des concepts de la professionnalisation*, Bruxelles, Belgique : De Boek, 2014, pp. 249-252.

### **Resumen :**

Actualmente, la cooperación entre los diferentes actores en el cuadro de una investigación-acción es considerada como un elemento intrínseco de su definición. Nuestros trabajos se inscriben en esta perspectiva. Si cooperación e investigación-acción parecen ir de la mano en el seno de la comunidad científica, esta asociación parece compleja. De esta forma, a partir del testimonio y de ilustraciones sacadas de investigaciones-acción en las que hemos participado, proponemos leer y poner en debate las relaciones entre cooperación e investigación-acción según dos ejes. Por un lado, exploramos los beneficios relativos a esta cooperación en diferentes planos: al nivel de los actores, al nivel de los conocimientos científicos y a un nivel epistemológico. Por otro lado, exponemos ciertas dificultades encontradas en esta puesta en marcha. El análisis de las experiencias que pudimos vivir, nos orienta a decir que el estatus cooperativo de la investigación-acción puede ser establecido en aval de la acción. Nosotros proponemos que el carácter cooperativo de una investigación-acción, no sea presupuesto como evidente sino como un ideal a esperar, un objetivo ético hacia el cual el investigador colectivo busca ir.

**Palabras claves:** investigación-acción – cooperación – epistemología – ética.

### **Abstract :**

Cooperation between all those engaged in action-research is seen today as substantial in defining it. This work has been carried out in the same outlook. Even if cooperation and

N° 17 (2017), pp. 27 - 48

action-research seem to go together among the scientific community, this combination is nonetheless intricate. This communication based on testimonies and situations drawn from action-research we have been involved, we propose to read and confront links between cooperation and action-research in two work leads. Firstly, we explore cooperation's benefits on several perspectives: from actors level, from knowledge level and from epistemology level. On the second hand, we expose several difficulties encountered in implementing this cooperation. Based on our experiences analyses, we are able to notice that cooperative status in action-research could be established only afterward the action. We propose to approach this cooperation as a goal to achieve and to not take it for granted. It should be an ethical aim for practitioners and scientists.

**Key-words:** action-research – cooperation – epistemology – ethics

**Resumo:**

A cooperação dos diferentes atores no quadro da investigação-ação é hoje em dia considerada como implícita. Os nossos trabalhos situam-se nesta perspetiva. Ora, se a comunidade científica parece considerar que a cooperação e a investigação-ação vão a par, esta relação é no entanto complexa. Assim, a partir de testemunhos e de exemplos tirados de projetos de investigação-ação nos quais nós participámos, propomo-nos analisar e debater as relações entre a cooperação e a investigação-ação a partir de dois pontos de vista. Por um lado, vamos avaliar os benefícios relacionados com a cooperação segundo vários níveis: au nível dos atores, ao nível dos conhecimentos científicos e ao nível epistemológico. Por outro lado, vamos expor certas dificuldades encontradas aquando da sua implementação. A análise das experiências que pudemos presenciar leva-nos a considerar que o estatuto cooperativo da investigação-ação só pode ser instituído após a ação. Propomos assim que o carácter cooperativo da investigação-ação não seja mais considerado como natural e óbvio mas pelo contrário seja visto como um ideal a atingir, um objetivo ético para o qual o investigador coletivo se deve tentar dirigir.

**Palavras-chave:** investigação-ação – cooperação – epistemologia ética.